



TRAVAILLEURS

Connaissez-vous vos responsabilités en matière de santé et de sécurité?

- Connaître et suivre les exigences en matière de santé et de sécurité qui ont trait à votre emploi.
- Travailler de manière sécuritaire et encourager vos collègues à faire la même chose.
- Corriger toute situation non sécuritaire ou la signaler immédiatement à votre superviseur.
- Toujours porter l'équipement de protection individuelle requis.
- Coopérer avec l'employeur, le comité de sécurité et le représentant de la sécurité afin de protéger votre santé et votre sécurité.

Pour plus d'information veuillez contacter
Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É.
Tél: 902-368-5680
Sans frais: 1-800-237-5049
www.wcb.pe.ca



**Safety
Matters @Work**
Workers Compensation Board of PEI